

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2021 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnance relative aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 7) » :

Ordonnance ORD2721-075 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

B – Ordonnance relative aux manœuvres interdites :

Ordonnance ORD2721-074 instaurant des arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection des rues Ontario Est et Moreau et permettant le virage à gauche depuis l'approche ouest de la même intersection (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3);

C – Ordonnance relative au stationnement et circulation :

Ordonnance ORD2721-073 permettant l'implantation d'une zone de débarcadère d'une longueur d'environ 18 mètres pour la garderie située au 7950, rue de Marseille (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 (4)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva